

Avis d'élection
Vote par correspondance
Scrutin du 7 novembre 2021

Par cet avis public, M^e Yolaine Tremblay, présidente d'élection et greffière, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Trois-Rivières :

1.- Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral du Carmel;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral des Carrefours;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral de Châteaudun;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral de Chavigny;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral des Estacades;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral des Forges;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral de La-Vérendrye;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral de la Madeleine;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral de Marie-de-l'Incarnation;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral de Pointe-du-Lac;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral de Richelieu;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral des Rivières;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral de Saint-Louis-de-France;
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral de Sainte-Marthe.

2.- Toute déclaration de candidature à l'un ou à l'autre de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection au cours de la période débutant à 8 h 30 le vendredi 17 septembre 2021 et se terminant à 16 h 30 le vendredi 1^{er} octobre 2021.

3.- Son bureau est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

4.- **Attention** : le vendredi **1^{er} octobre 2021**, le bureau de la présidente d'élection sera ouvert de **8 h 30 à 16 h 30, de façon continue**.

5. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Autre jour de vote par anticipation : **Samedi 30 octobre 2021**

Jour de vote au bureau de la présidente : **Lundi 1^{er} novembre 2021**

Jour de vote au bureau de la présidente : **Mardi 2 novembre 2021**

Jour de vote au bureau de la présidente : **Mercredi 3 novembre 2021**

6.- Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible soit : dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation, une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris;
 - vous être incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(euse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;

- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 8 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

- 7.- La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : M^e Marie-Claude Fugère, assistante-greffière et responsable de l'accès à l'information de la Ville de Trois-Rivières.
- 8.- Pour plus de détails sur le processus électoral, consultez le site « v3r.net » sous la rubrique « Élection municipale ».
- 9.- Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro mentionnés ci-dessous.

Trois-Rivières, ce 4 septembre 2021.

M^e Yolaine Tremblay, présidente d'élection et greffière
Directrice du greffe, gestion des documents et archives
de la ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 371-1002
Courriel : election@v3r.net